



## 2004 - Module TST BT TER APP




Fiche mise à jour le 07/04/2023



Site AFPPENN

1 090 €

Site Client

	<p><b>Objectifs</b> : Acquérir les compétences et connaissances nécessaires pour la préparation à l'habilitation d'indice "T" sur les ouvrages de type terminal et limitées aux dérivations individuelles.</p>	
	<p><b>Apports théoriques</b> : Apport théorique sur la réglementation : UTE C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques, ... Apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages</p>	
	<p><b>Apports pratiques</b> : Habillage de pièces nues sous tension (CCPI, distributeur d'étage, ...). Dépose et pose de fusible à fusion non enfermée. Déconnexion et connexion sous tension d'un conducteur neutre sur un compteur. Remplacement d'un compteur avec neutre non interruptible au niveau du CCPI et disjoncteur client non accessible, hors cadre de la CET 6.5. - Remplacement d'un compteur avec neutre non interruptible au niveau du CCPI et disjoncteur client accessible, dans le cadre de la CET 6.5.</p>	 4 jour(s) , 28 heures
	<p><b>Pré-requis</b> : L'employeur s'engage, par écrit, à inscrire en formation le personnel satisfaisant aux conditions et pré-requis ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder les notions d'électrotechnique suivantes : tensions, courants, puissances, impédances d'un circuit électrique triphasé.</li> <li>- Avoir reçu une formation aux risques électriques.</li> <li>- Mettre en œuvre les prescriptions de sécurité définies par le recueil d'instructions de sécurité électrique pour les ouvrages UTE C18-510-1 dans le type d'ouvrage considéré.</li> <li>- Maîtriser la mise en œuvre hors tension des travaux sur les circuits terminaux de branchements (habilitation B1 minimum).</li> <li>- Connaître la technologie et la fonction des appareils constituant un circuit terminal et être capable d'en réaliser le câblage.</li> </ul> <p>La participation à la formation nécessite d'être en possession des équipements de protection individuelle adaptés aux travaux visés. Le participant doit avoir au moins 18 ans et posséder un certificat médical d'aptitude au poste de travail valide, délivré par la médecine du travail. Ces pré-requis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation.</p>	 Tout opérateur appelé à réaliser des travaux sous tension.
	<p><b>Modalités d'évaluation</b> : Une évaluation portant sur la connaissance des procédures et la réalisation pratique sera réalisée lors des différentes mises en situation. Elle permettra, à partir d'une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST, de déterminer l'aptitude ou la non aptitude du stagiaire à pratiquer les activités sous tension. L'AFPPENN délivrera en conséquence à l'employeur du participant, l'appréciation motivée qui en découle.</p>	
	<p><b>Méthodes mobilisées</b> : Les formateurs de l'AFPPENN ont plusieurs années d'expérience en formation pour adulte. Ateliers pédagogiques reflétant la réalité terrain.</p>	 Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.